

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement  
du second degré

Metz, le 26/09/2022

Division des Ecoles

Affaire suivie par :  
Emilie BALTZ  
Cheffe de bureau DE3

Tél : 03 87 38 63 54  
Mél : [ce.dsden57-de3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dsden57-de3@ac-nancy-metz.fr)

1 rue Wilson  
BP 31044  
57036 METZ CEDEX 1

**Réponse obligatoire pour le 10 novembre 2022**  
Concerne tous les agents ayant au moins un enfant à charge

**Objet : Enseignants du 1er degré – campagne de contrôle des conditions de versement du  
supplément familial de traitement (SFT) – année scolaire 2022-2023**  
**Annexe 1 : Formulaire de contrôle et de suivi du versement du SFT**

Les conditions de maintien du supplément familial de traitement (SFT) sont soumises annuellement au contrôle de mes services concernant notamment, la situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, la non perception d'un avantage de même nature par le conjoint.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir inviter les personnels placés sous votre autorité qui perçoivent le SFT à compléter le formulaire ci-joint et à le retourner accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'examen de leur situation, **avant le 10 novembre 2022**, délai de rigueur, directement à :

**DSDEN de Moselle**  
**Division des écoles**  
**B.P. 31044**  
**57036 Metz cedex1**

En l'absence de réponse de la part des personnels bénéficiaires, le **versement du SFT sera suspendu sur paye de janvier 2023.**

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale des intéressés (naissance, mariage, divorce...), dans la situation professionnelle de leur conjoint ou dans la situation de leurs enfants de plus de 16 ans, doit être systématiquement et immédiatement portée à la connaissance du service gestionnaire chargé de la gestion du dossier individuel des intéressés.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du SFT **avec effet rétroactif.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur, et par délégation  
Le Directeur Académique des services  
de l'éducation nationale,  
Directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale de Moselle

  
Olivier COTTET